

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/51 DU 05 NOVEMBRE 2021

Portant sur l'attribution de la part CIA du régime indemnitaire des fonctionnaires pour l'année 2021.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 05 novembre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 26/10/ 2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, VILLETELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution de la part CIA (Complément Indemnitaire Annuel) du régime indemnitaire des fonctionnaires pour l'année 2021.

Elle rappelle que le CIA tient compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir de l'agent et qu'il est déterminé en tenant compte des critères de l'entretien professionnel.

Après examen des divers éléments nécessaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le versement du CIA pour l'année 2021 au taux de 45% du montant annuel maximal.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 10/11/2021

Et Affichage du : 15/11/2021